



Niveau et échelon sur la convention collective de la métallurgie

Par **pop78**, le **29/12/2017** à **15:57**

Bonjour,

Je suis sur le point d'être embauché dans une entreprise qui est sous la convention collective de la métallurgie.

Je suis diplômée d'un diplôme reconnu niveau 1 par l'Etat et d'une spécialisation dans une autre école.

Je ne comprend pas l'histoire des niveau et échelon.

Il me propose un statut niveau IV échelon 1 coef 255 (employé) qu'est ce que cela veut dire et est-ce le bon statut ?

Que dois-je lui demander ?

Merci de votre aide

Cordialement